Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_38-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2026

Date de convocation : 15 juin 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Excusés : M. Mickaël BUAN et Mme Colombe JOUIS-SHAFI.

Pouvoirs : Mickaël BUAN à Sébastien VAUCLIN et Colombe JOUIS-SHAFI à Claude PAUTONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Cynthia DENION.

2026-38 – CONVENTION DE PÊCHE AVEC L'A.A.P.P.M.A. GAULE D'IFFENDIC

Monsieur le Maire présente la convention de pêche proposée par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Gaule d'Iffendic.

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition du droit de pêche dans l'étang communal de la Marette à Saint Malon Sur Mel, jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN